ELECTIONS DU

3 au 10 DECEMBRE

2026

S.A.I. TERRITORIAUX CDG 45

S.A.I signifie :

Syndicat AUTONOME et INDÉPENDANT

Du 3 au 10 Décembre 2026, vous élirez vos représentants du personnel qui siégeront au sein de votre Commission Administrative Paritaire (CAP).

Une CAP est mise en place pour chaque catégorie : A, B et C.

Nous vous présentons une liste avec plusieurs candidats et agents du Loiret qui souhaitent vous représenter et défendre vos intérêts.

VOTONS POUR UN SYNDICAT LOCAL DU LOIRET !

VOTONS POUR LA LISTE « S.A.I. TERRITORIAUX CDG 45 » !

Notre priorité,

c'est d'accompagner, soutenir, représenter et défendre les droits

des agents du Loiret !

Syndicat AUTONOME et INDÉPENDANT

des Territoriaux du CDG 45

Présentation de la Commission Administrative Paritaire (CAP)

La Commission Administrative Paritaire (CAP) est constituée pour les 3 catégories hiérarchiques (A,B,C). La Commission Administrative Paritaire est compétente pour tous les fonctionnaires stagiaires et titulaires.

CAS DE SAISINE :

- **Evaluation (notamment la révision de l'entretien professionnel).**
- **Disponibilité (sauf celle de plein droit et d'office pour maladie).**
- **Licenciement après 3 refus de postes proposés en vue d'une réintégration à la fin d'une disponibilité.**
- **Projet de sanctions disciplinaires (des 2e, 3e et 4e groupes) à l'égard des fonctionnaires.**
- **Licenciement pour insuffisance professionnelle.**
- **Refus de temps partiel.**
- **Refus d'autorisation pour suivre une formation.**
- **Refus de titularisation.**
- **Licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire.**
- **…**

Syndicat AUTONOME et INDÉPENDANT

S.A.I. TERRITORIAUX CDG 45

Ne pas jeter sur la voie publique, SVP.